



## PROBLEMES AVEC LE NOTAIRE

Par **kysyly**, le **03/03/2013** à **19:30**

Bonjour, j'ai eu un rendez-vous avec le notaire pour signer la déclaration de succession, ayant trouvé une erreur je n'ai pas voulu signer, après un moment j'ai été d'accord pour signer mais elle a refusé pretextant que j'étais sous pression. Cela fait un mois maintenant en rentrant je me suis permis de lui envoyer une mail en lui précisant mon mécontentement (de la colère elle nous a pris encore 200 euros) et lui demandant de bien vouloir m'envoyer le projet pour que je puisse le lire tranquillement à la maison, elle ne réponds plus à aucun de mes e\_mail, donc ma soeur a pris un rendez-vous. A une condition que si je lui envoie une déclaration sur l'honneur comme quoi je suis d'accord avec les conditions du dernier rendez-vous, mais je ne sais pas exactement que contient cette déclaration je n'ai pas fait cette lettre, le rendez-vous va être annulé. A-t-elle le droit de me faire du chantage comme ça? Et suis-je obligé de faire cette déclaration sur l'honneur, alors que je ne sais même pas le contenu de cette déclaration de succession que je n'ai même pas lu? Et comment faire quand un notaire refuse tout ce que je lui demande? merci pour vos réponses

Par **trichat**, le **07/03/2013** à **09:27**

Bonjour,

Si vous avez constaté une erreur dans la déclaration de succession, il est du devoir du notaire de la corriger.

Et aucun moyen de pression ne peut être exercé, ni aucune déclaration sur l'honneur ne peut être exigée.

Le notaire est un officier public chargé d'instrumenter des actes, qui doivent être conformes à la réalité.

Adressez lui une lettre recommandée avec avis de réception lui rappelant ses obligations et exigez un projet de déclaration conforme afin de vous permettre un contrôle normal de la déclaration officielle.

Cordialement.